

**ROËZÉ** SUR **SARTHE****LISTE DES DÉLIBÉRATIONS****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU DIMANCHE 22 MARS 2026**

Article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales : « *Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe* ».

Affichage de la présente liste des délibérations approuvées et mise en ligne sur le site internet de ladite liste le 26 MARS 2026.

L'installation du conseil municipal, le vote du maire et des adjoints ont été consignés dans le procès-verbal consultable sur le site internet de la commune.

Objet de la délibération	Sens du vote
ELECTION DU MAIRE ET DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE	APPROUVE
DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES	APPROUVE
ELECTION DES ADJOINTS	APPROUVE
LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL	APPROUVE
INDEMNITES DE FONCTIONS	APPROUVE

Monsieur le Maire,
Christophe BERTRE